



Conseil de la Ville

Règlement **RV-2022-22-56**
modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et
le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification au plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H0801 à même une portion de la zone H0803, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 27 mars 2023

(signé) Gilles Lehouillier

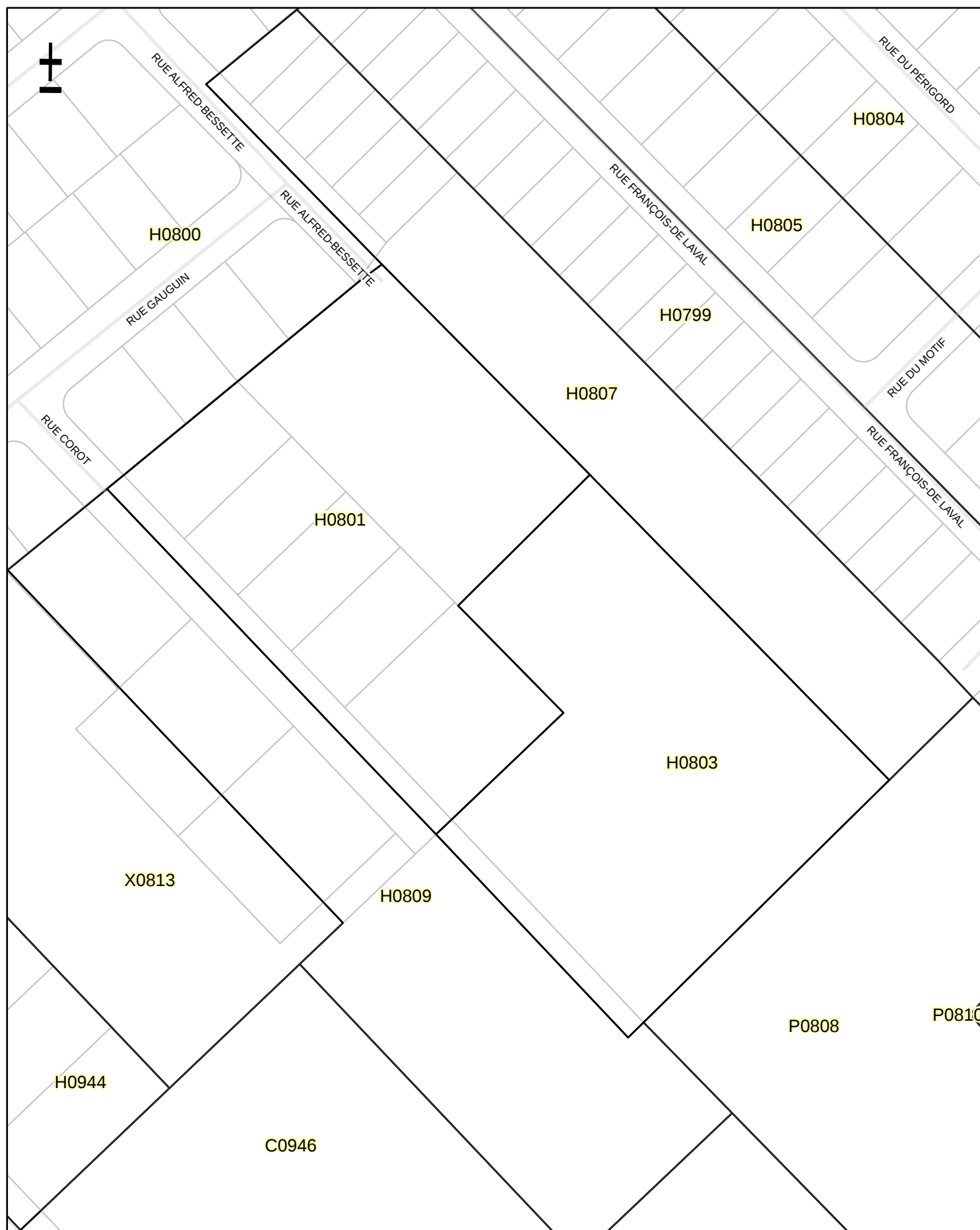
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 MAI 2023

Plan de zonage



0 10 20 40 m
1:1 500